**Zeitschrift:** Regio Basiliensis: Basler Zeitschrift für Geographie

**Herausgeber:** Geographisch-Ethnologische Gesellschaft Basel ; Geographisches

Institut der Universität Basel

**Band:** 7 (1966)

Heft: 1

**Artikel:** L'attraction de Genève : quelques aspects fonctionnels d'une ville

frontalière et internationale

Autor: Rimbert, Sylvie

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1089538

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## L'ATTRACTION DE GENÈVE

Quelques aspects fonctionnels d'une ville frontalière et internationale

SYLVIE RIMBERT

Une géographie des enclaves

De tous temps, la paradoxale prospérité des têtes sans corps qu'ont illustré Tyr ou Sidon, Gênes ou Venise d'avant la «terra ferma», Tanger à l'époque «coloniale», de nos jours Hong-Kong, Beyrouth ou même Monte-Carlo, a reposé sur trois conditions:

- un statut politique et fiscal particulier,
- une spécialisation en fonctions distributrices,
- un réseau de communications internationales.

La troisième condition explique, dans la plupart des cas, la localisation de ces territoires urbains privilégiés: jusqu'au XIXème siècle ce ne peuvent être que des ports maritimes, ouverts sur des systèmes de colonies, comptoirs, succursales, et agents de bords d'eaux internationales. Au XXème siècle l'aviation ouvrit un autre domaine international: l'espace aérien. Certaines villes non-maritimes allaient ainsi pouvoir se désenclaver et s'ouvrir plus largement au commerce mondial; ce fut le cas de Genève ou de Luxembourg.

Il est en effet facilement compréhensible que les fonctions distributrices soient entravées par les frontières, les douanes, les changements de politiques fiscales ou de diplomatie: or ni les voies ferrées ni les routes ne permettent de s'en libérer autant que la mer ou l'air. C'est pourquoi, bien des enclaves mêmes dotées d'un statut politique particulier, ne peuvent, sans port maritime ou aérien, espèrer accéder au réseau de distribution international: Vaduz (en union douanière avec la Suisse), ou Andorre (associée à la France et à l'Espagne) sont plutot des prisonnières de leurs montagnes que de grandes brasseuses d'affaires, indépendantes.

Parmi les enclaves dépourvues de port maritime ou aérien, il existe pourtant une brillante exception qui repose sur un monopole très particulier: il s'agit de la Cité du Vatican, comme il s'agissait autrefois de celle d'Avignon. C'est que le monopole spirituel a pu s'appuyer ici sur cet autre domaine international que sont les réseaux financiers. De même que la convergence des dîmes en Avignon s'est traduite par l'apparition d'une colonie de comptables ou banquiers juifs protégés par l'enclave, de même la fortune du Vatican se traduit-elle aujourd'hui par une organisation financière particulière: la Banca di Spirito Santo, considérée comme lui appartenant, et des

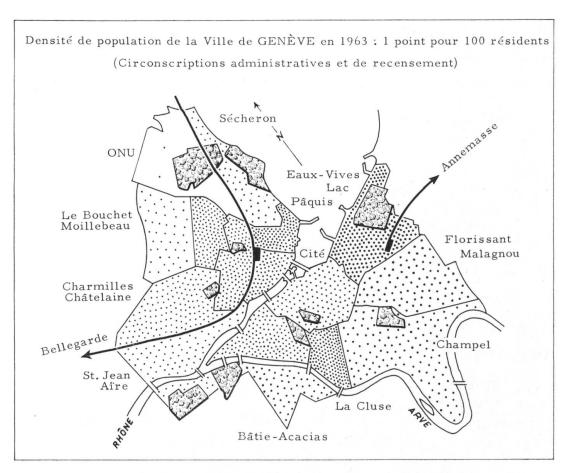


Fig. 1

participations à diverses entreprises italiennes<sup>1</sup>. C'est qu'une bonne organisation bancaire est aussi indispensable à ces enclaves que les moyens de transport maritimes ou aériens.

En effet, les fonctions de distribution qui les font vivre consistent beaucoup plus à organiser les échanges à distance qu'à fabriquer ou même entreposer des marchandises. L'import-export ne peut se concevoir sans support financier, et l'histoire de ces enclaves se résume parfois à celle d'une banque distributrice de capitaux: ainsi en fut-il de la République de Gênes avec l'ancienne banque de Saint-Georges.

Qu'il s'agisse de Hong-Kong, véritable principauté de la banque Jardine-Matheson & Co<sup>2</sup> enclavée dans un Extrême-Orient communiste, ou de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La fortune du Vatican. Finance, Ier avril 1965, renseignements extraits du Süddeutsche Zeitung du 20 mars, à l'occasion de la discussion sur la non-imposition des actions italiennes détenues par le Vatican.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> The City. Paul Ferris, a Pelican Book 223 pages, published by Penguin Books Ltd, Harmondsworth, Middlesex, 1960.

<sup>«</sup>Hong-Kong, within a few miles of Communist China, has plenty of servants, natural beauty, golf, racing and girls. Taxation is pleasantly light, and private entrepise flourishes. Jardines nowadays seems a microcosm ... it covers ... finance, insurance, shipping, aviation, trade, and industry etc.»

Beyrouth dont les banques libanaises recueillent les bénéfices du pétrole arabe, enclavée dans un Moyen-Orient politiquement instable, ces petits territoires urbains sont avant tout des refuges financiers.

Le terme de refuge implique l'idée de protection, et cette protection celle de garantie d'un statut politique particulier. Ces garanties semblent devoir être bien fortes et particulières, qui font accepter le risque de voisinages la plupart du temps très déséquilibrés (Hong-Kong, île de 83 km² à coté d'une Chine de 9.736.000 km²)³. Il arrive pourtant que ces déléquilibres, qui confrontent tout un pays à une ville isolée, soient respectés pendant plusieurs générations: on sait que depuis Guillaume le Conquérant, les rois d'Angleterre n'ont pas manqué de renouveler les privilèges accordés à la «City of London» dont le personnage principal n'est pas Sa Gracieuse Majesté, mais le Lord Mayor et ses Aldermen qui règnent ainsi sur un quartier dont la plupart des habitants ont été chassés devant la plus forte concentration de banques du monde.

Beaucoup de ces caractères se retrouvent à Genève, et contribuent à expliquer le choix de cette ville par tant de sièges d'entreprises étrangères. Pourquoi s'installe-t-on donc à Genève?

Le statut politique comme facteur de localisation géographique

Le facteur politique d'attraction joue, à Genève, sur quatre niveaux:

— le niveau national. Genève appartient à la Confédération Helvétique depuis 1815 <sup>4</sup>. La Confédération offre la sécurité aux capitaux, sous plusieurs formes: sa neutralité, reconnue «perpétuelle» par les Congrès de Vienne et de Paris, qui la met théoriquement à l'abri des guerres, son libéralisme économique qui interdit jusqu'à présent une politique de nationalisation d'entreprises, l'absence de contrôle des devises, le respect du secret bancaire complet par la possibilité d'inscrire les clients sous un numéro anonyme. Ces avantages ont pratiquement disparu des pays européens qui l'entourent.

— le niveau cantonal. La Constitution de la Confédération<sup>5</sup> respecte la souveraineté des Cantons dans toutes les affaires qui ne concernent pas les domaines suivants: affaires étrangères, justice, police, intérieur, armée, postes, chemins de fer, finances fédérales, problèmes généraux de l'agriculture et de l'industrie. L'Etat ou République de Genève (c'est à dire le canton), peut

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> The Statesman's Yearbook. Macmillan, London, 1960.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> A la veille de la Révolution française, Genève était «alliée» à la Suisse, mais les cantons catholiques avaient empêché qu'elle soit en Suisse. Le Directoire annexa Genève, ainsi que l'enclave de Mulhouse; le Pacte de 1815 réunit 22 cantons suisses.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Constitution de 1874, complétée à plusieurs reprises, par exemple par l'introduction des «nouveaux articles économiques» de 1947 qui permettent une certaine intervention du Gouvernement Fédéral dans la vie économique. Voir plus bas, «une ébauche d'aménagement».

donc légiférer par l'intermédiaire de son parlement ou Grand Conseil, élu au suffrage universel (hommes et femmes). Le droit de référendum facultatif a été complété en 1891 de celui d'initiative de référendum permettant à un certain nombre de citoyens de faire soumettre au vote populaire des décisions gouvernementales.

C'est ainsi que la législation locale diffère d'un canton à un autre et que certains peuvent se permettre d'offrir des avantages fiscaux plus intéressants que ceux des voisins. C'est le cas de Genève, dont un des hommes d'affaires les mieux avertis expliquait, il y a deux ans, l'existence d'un grand centre financier dans sa ville par les trois raisons suivantes: législation fiscale outrageusement généreuse<sup>6</sup>, parallèlisme du franc suisse et du dollar, aéroport de Cointrin. Cette générosité fiscale a eu pour conséquence de développer à Genève deux secteurs financiers: le «secteur Tanger», que ce même homme d'affaires distinguait soigneusement du «secteur sérieux», sur lequel repose la confiance nécessaire à l'arrivée des capitaux.

Ces dernières années, ceux-ci sont fréquemment arrivés pour faire de Genève une des capitales des sièges de sociétés holding. Une fois Tanger éliminée, et la Principauté de Monaco menacée par la France<sup>7</sup>, les concentrations de sociétés holding se sont limitées à quatre: Le Liechtenstein, le Panama, la Suisse et le Grand-Duché de Luxembourg<sup>8</sup>, c'est-à-dire les places où la législation fiscale leur est spécialement favorable. Or, dans l'attente d'un statut de société européenne, l'avènement du Marché Commun a donné à la formule du holding un intérêt tout particulier: le holding de contrôle, de placement ou des brevets, permet, par une bonne répartition géographique de participations financières, d'établir des communautés d'intérêts industriels ou commerciaux par-dessus les frontières. Paradoxalement, des liens à base géographique des Six, ont pu se nouer à Genève en dehors de la C. E. E., et préparer ainsi des relations CEE — AELE — USA etc.

— Ces dernières considérations conduisent à placer Genève dans son contexte européen.

La Ville se trouve à la charnière de deux systèmes douaniers: celui de la CEE (Communauté Economique Européenne, née le 1er janvier 1958, à la suite du Traité de Rome du 25 mars 1957), et l'AELE (Association Européenne de Libre Echange, née le 20 novembre 1959 à Stockholm). Elle est en outre le siège du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade, né de la «Charte de la Havane» le 1er janvier 1948), où la «négociation Kennedy» va essayer d'harmoniser les relations douanières entre la CEE et les pays extérieurs, au premier rang desquels les Etats-Unis.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Il citait, par exemple, la procuration B (post-mortem), comme une véritable incitation à la fraude.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Conflit fiscal de 1962, sur les Français installés à Monaco et exemptés d'impôts comme les Monégasques.

<sup>8</sup> Voir brochure publiée par la Société Générale Alsacienne de Banque, Strasbourg, 1963 «Les sociétés holding en Suisse et au Grand-Duché de Luxembourg».

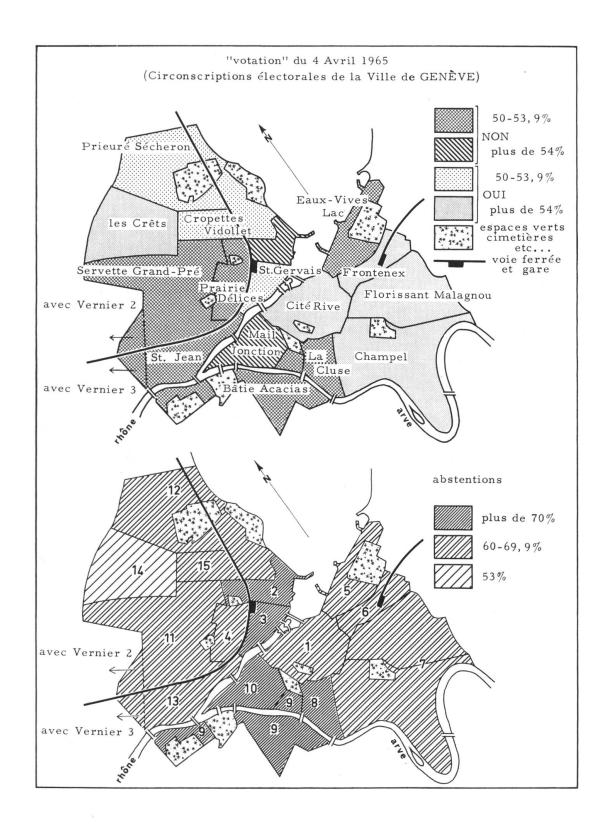


Fig. 2

Cette juxtaposition était suffisante pour que bien des sociétés américaines, en particulier, se sentent sur le seuil de marchés importants, et vinssent s'y établir.

Pourtant ces politiques douanières différentes placent la Suisse dans une position inconfortable: comme la plupart des petits pays, elle est obligée de dépendre, pour une bonne partie de ses importations et de ses exportations, de pays étrangers variés; elle ne veut donc renoncer ni à ses échanges avec la CEE (60 % de ses importations en proviennent, 40 % de ses exportations s'y écoulent ), ni à ses relations avec le monde anglo-saxon, et elle souhaite qu'une attitude compréhensive des Six lui ouvre la porte de la CEE par un accord bilatéral. Or l'exemple autrichien vient de montrer que les Six sont hostiles à une double appartenance CEE-AELE, même provisoire 10; en effet cette situation privilégiée permettrait aux Britanniques et aux Scandinaves de tourner le tarif du Marché Commun par la «brèche autrichienne».

La frontière douanière qui se perfectionne à la porte de Genève n'est donc pas tant dressée contre elle que pour protéger la difficile construction européenne de deux invasions: celle de la production américaine pour qui l'Europe est l'un des rares marchés solvables, et celle de la production du Tiers-Monde où les salaires extrêmement bas n'offrent pas de conditions de concurrence normales.

Cette menace de coupure de l'Europe en deux systèmes, l'un très libéral, l'autre relativement protectionniste, ne semble d'ailleurs guère émouvoir l'opinion genevoise. Paradoxalement, la conscience politique helvétique ne parait vibrer qu'à très grande ou très petite échelle, et négliger les échelles moyennes, régionales ou européennes; le citoyen moyen est sensible à la marche des affaires locales (il confond souvent la politique avec la simple administration municipale), ou à l'appel des pays lointains. Une récente observation du Professeur H. Rieben de Lausanne, parue dans le Journal de Genève confirme cette tendance, même chez les jeunes 11.

— au niveau mondial, les choix politiques ont également placé Genève dans une situation très spéciale. Certes, la fondation de la Croix Rouge par le Genevois Henry Dunant, en 1863, assure à la Ville une «vocation internationale» indépendante de la politique. Mais sa vocation de protectrice des réfugiés s'est surtout exercée à l'occasion de décisions politiques étran-

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Tribune de Genève, 5 avril 1965. Un accord Suisse-Marché Commun devient urgent, par H. J. Meyer-Marsilius.

<sup>10</sup> Négociations de Bruxelles du 17 mai 1965 entre l'Autriche et la CEE.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Journal de Genève 5 avril 1965, première page «Les jeunes et l'Europe de demain» G. Perrin. Au sujet d'un concours ouvert aux jeunes de 16 à 20 ans sur le rôle de l'argent et de la banque (sujet très genevois), un des membres du jury, H. Rieben, constate: «la famille est le cadre de référence le plus fréquent ... quand ils regardent au-delà, ils portent leur attention vraiment très loin, vers les pays en voie de développement, et passent, sans s'y attarder par dessus ce nécessaire intermédiaire: l'Europe en train de faire son unité.»



Fig. 3

Quartier de Champel.

Plan à tour.

Cité Universitaire.

Martin, architecte.

gères: qu'il s'agisse de Huguenots chassés de France ou de négociateurs du FLN algérien, elle a toujours su offrir un asile que le scepticisme de Voltaire ne dédaignait pas.

Rien d'étonnant donc, à ce que parmi les villes de pays neutres, sa candidature ait été retenue pour y établir le siège de la S. D. N. Pourtant là aussi c'est plus la politique que la reconnaissance de ses vertus, qui a poussé les Anglo-Saxons à la préférer à Bruxelles que soutenaient les Français. L'installation de la Société des Nations fut liée à l'acceptation d'un statut qui devait, par la suite, créer un précédent pour toutes les institutions internationales: Genève reconnut par une convention les privilèges et exemptions fiscales dont bénéficient toujours les fonctionnaires internationaux.

A la SDN succéda en 1945 «l'Organisation des Nations Unies», dont un «Office Européen» siège au Palais des Nations à Genève. A côté de cette institution internationale, Genève a également accueilli les institutions gouvernementales spécialisées suivantes: OIT dont le secrétariat est assuré par le BIT; OMS, UIT, OMM, BIRPI, BIE, CERN<sup>12</sup>.

Le personnel de ces organismes représente une population à hauts salaires qui a été évaluée comme suit: un personnel permanent de secrétariat (représentation, administration, études) qui groupait en 1963, environ 4.500 agents dont 1.100 au CERN, 1.000 à l'ONU, 950 au BIT, 640 à l'OMS; un personnel temporaire de conseillers, de chercheurs-stagiaires, de collaborateurs occasionnels.

On peut estimer qu'en tout, fonctionnaires, journalistes accrédités, et les familles de ceux-ci, représentent un ensemble de 11.500 personnes, dont 3.500 Suisses. A titre comparatif, le Conseil de l'Europe occupait à Strasbourg en 1964, environ 400 personnes.

Il conviendrait d'y ajouter le personnel diplomatique et consulaire que comptent les 47 consulats étrangers de Genève 13. Strasbourg n'en attirait la même année que 24.

A coté de ces fonctionnaires, se rencontrent naturellement beaucoup de personnalités attirées par les très nombreuses organisations internationales non-gouvernementales comme, par exemple, le Conseil Oecuménique des Eglises.

L'aéroport comme facteur de localisation de fonctions financières et de direction

On sait que Genève a manqué son désenclavement ferroviaire à la fin du siècle dernier, et qu'aucune grande ligne internationale ne la dessert <sup>14</sup>. On sait également que son désenclavement routier dépend du réseau d'autoroutes fédérales, mais surtout de la France pour qui la réalisation du tunnel du Mont-Blanc (et de la Faucille?) ne présenta pas pendant longtemps un intérêt et une urgence de premier plan <sup>15</sup>.

Toujours est-il, qu'à l'époque de l'installation de la SDN, en 1919, la Ville ne pouvant offrir que de mauvaises relations internationales aux diplomates, le développement d'un aérodrome devint de plus en plus nécessaire.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Organisation Internationale du Travail — Bureau International du Travail — Organisation Mondiale de la Santé — Union Internationale des Télécommunications — Organisation Météorologique Mondiale — Bureaux Internationaux Réunis pour la Protection de la Propriété Intellectuelle — Bureau International de l'Education — Centre Européen de Recherches Nucléaires.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Annuaire Genevois 1965. Livre d'adresses de la Ville et du Canton de Genève. Chapalay et Mottier Editeurs, 40 rue du Stand, Genève.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> La traversée ferroviaire des Alpes fut, dans la seconde moitié du XIXème, l'objet d'une compétition entre la France et l'Allemagne. La percée du Mont-Cenis réalisée en 1871, donna à la France le monopole des relations ferroviaires avec l'Italie. Le percement du Gothard, entrepris en 1869, fut une opération menée par Bismarck, subventionnant une compagnie suisse, pour couper le monopole français. Le Simplon est l'expression de la réaction suisse contre le contrôle allemand du Gothard soutenue par le PLM français qui se mit d'accord avec le canton de Vaud pour contourner Genève.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Voir «Le tunnel du Mont-Blanc, trait d'Union Européen» par J. F. Rouiller. Lausanne 1960, et CITMB Bulletin Mars 1965, Genève CP 48.

Dès 1919, fonctionna une ligne militaire Genève—Berne—Zurich, et la liaison Genève—Paris suivit en 1920 16.

L'horaire d'hiver 1963/1964 indiquait que 137 lignes desservaient 60 villes dans toutes les parties du monde, et l'Annuaire Genevois 13 présentait une liste de 35 compagnies aériennes ayant un bureau à Genève. C'est dire que l'aéroport de Genève-Cointrin est aujourd'hui l'un des plus importants d'Europe. En 1963 y ont été enregistrés:

	N. de vols ou d'appareils	N. de passagers	Tonnes de frêt payant	Postes,en tonnes
Genève-Cointrin	30.934	1.330.423	22.452	3.998 17
Bâle-Mulhouse	11.287	287.681	5.451	789 <sup>18</sup>
Strasbourg-Entzheim	1.768	31.701	1.439	603 18
Luxembourg	5.745	119.275	4.867	19

Ces trois derniers aéroports de villes également frontalières et internationales, sont cités à titre comparatif, mais n'ont pas la prétention de donner l'échelle du trafic européen.

Les voyageurs de Cointrin se répartissent en trois grandes catégories <sup>20</sup>: les touristes, les fonctionnaires des organisations internationales, et les hommes d'affaires. Qui peuvent être ces hommes d'affaires? Si l'on examine les rubriques «banques, assurances, sociétés financières, sociétés anonymes» de l'Annuaire Genevois, on y distingue quatre domaines géographiques, naturellement liés les uns aux autres.

Parmi les expressions du domaine genevois il faut noter les professionnels liés à l'existence d'une bourse des valeurs, et la Corporation Genevoise des Banquiers Privés où se retrouvent la plupart des grands noms de la Ville <sup>21</sup>.

Le domaine suisse est représenté, par exemple, par les agences des Quatre Grandes banques de la Confédération<sup>22</sup>, et par celles des grandes compagnies d'assurances comme La Bâloise, Winterthur, Helvetia, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Origine et développement des voies de communication genevoises par J. F. Rouiller dans «Genève le Pays et les hommes» 476 pages, Société de Géographie de Genève. Athénée, Genève 1958.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Annuaire Statistique 1963. Bureau Cantonal de Statistique, Genève, 8 rue du XXXI décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Tableaux de l'Economie Alsacienne 1964 INSEE, Direction Régionale de Strasbourg, données de 1963.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> L'économie Luxembourgeoise en 1963. STATEC Août 1964 Cahiers économiques N° 32.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Extrait d'une étude du professeur Jacques l'Huillier de l'Université de Genève sur «L'aéroport de Cointrin, desservant une région économique de 6 millions d'habitants», Genève Magazine et Revue de l'Aéroport de Genève N° 102— avril 1960.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Bordier & Cie. Darier & Cie. Ferrier Lullin & Cie. Heutsch & Cie. Lombard Odier & Cie. Mirabaud & Cie. Pictet & Cie.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Union des Banques Suisses de Zurich. Société de Banque Suisse de Bâle. Crédit Suisse de Zurich. Banque Populaire Suisse.

Le domaine mondial est extrêmement varié: Banque pour le Commerce Suisse-Israelien, Banque commerciale Arabe et Intra Bank de Beyrouth, Overseas Development Bank, Banque de Paris et des Pays-Bas; sièges européens de la Dupont de Nemours International SA pour l'export-import, de la Chrysler International SA pour la vente et le montage, de l'Union Carbide Europa SA pour achats et ventes, de l'U.S. Rubber Overseas SA, etc.

Enfin, bien que moins visible, un domaine régional se dessine dont la frontière n'empêche pas l'existence au niveau supérieur: l'installation des usines Gillette, d'origine anglaise, à Annecy, ou Aspro d'origine australienne à Annemasse, a été en grande partie liée à la proximité de Cointrin. Par ailleurs, un sondage effectué en 1963 <sup>23</sup> nous a montré que la Haute-Savoie, l'Ain, le Jura français au moins, pouvaient fournir une clientèle de cadres et de touristes à l'aéroport de Cointrin.

En effet, aux raisons politiques et fiscales déjà citées, il faut ajouter à Genève, pour expliquer cette exceptionnelle concentration de «cadres» qui la caractérise et représentent un grand pouvoir de direction, la facilité des relations rapides: automatisation complète du réseau téléphonique depuis plusieurs années avec des tarifs inférieurs à ceux pratiqués en France par exemple, généralisation du télex, et surtout Cointrin. La rapidité d'information, la facilité des contacts personnels, l'économie du temps des directeurs, inspecteurs d'assurances, ingénieurs, spécialistes scientifiques, l'importance des décisions à prendre et du montant des transactions qui justifient la dépense relativement élevée d'un billet d'avion, sont des facteurs essentiels de l'organisation des affaires. Il ne faut pas croire que ce facteur de rapidité dans l'information en particulier, soit propre aux banquiers ou hommes d'affaires contemporains: les Médicis, les Fugger ou les Welser, se devaient d'entretenir tout un réseau de correspondants les tenant au courant des changes européens. Ces facteurs sont également importants dans le domaine de la recherche scientifique théorique (CERN) ou appliquée (ex. Cyanamid European Research Institute de Cologny-Genève).

C'est ainsi que Genève offre l'exemple d'une ville que des désavantages et des entraves soit naturels, soit historiques, ont privée, malgré ses foires, d'un large rayonnement médiéval, faute de port méditerranéen, d'un empire colonial, faute de port océanique, d'une industrie lourde, faute de matière première, canaux et bonnes voies ferrées, mais à qui le XXème siècle, à l'époque de la révolution des cols blancs puis de la cybernétique, a permis d'affirmer son caractère «tertiaire» et «quaternaire», en grande partie grâce au désenclavement aérien.

## La vulnérabilité de l'enclave

L'actuelle prospérité de la ville, ou bien des immeubles et des commerces de luxe, reflets d'une clientèle à hauts revenus, ne se retrouvent que dans les

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Voir notre article «Frontières et influences urbaines dans le Dreiländerecke» Regio Basiliensis. Bâle, Heft VI/ 1965, fig. N° 1 et 2.



Fig. 4

Quartier de Florissant.

Façade principale à chevrons, perpendiculaire à la rue.

Saugey, architecte.

quartiers privilègiés des grandes capitales européennes 24, fait parfois oublier la précarité de sa situation.

Les entraves qui pèsent sur Genève sont de trois origines: historique, économique, sociologique.

L'encerclement de Genève par la Bourgogne et la Savoie de l'ancien Empire Germanique, relayé par une France unifiée et centralisée encore plus difficilement ébranlable, a abouti à la curieuse solution d'une ville coupée de son arrière-pays logique. Les zones franches héritées de 1815, et

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Le nom de telle boutique d'objets d'art de l'Avenue Mozart dans le XVième arrondissement parisien, se retrouve Place du Bourg de Four. La rubrique «antiquaires» de l'Annuaire 1965 indique 72 boutiques pour la seule commune de Genève. Les commerces de bijouterie-joaillerie (fabricants et négociants non-inclus) y apparaissent au nombre de 116 pour une commune de 174.660 résidents; on y rencontre les noms de Van Cleef et Arpels SA ou de Cartier SA, qui évoquent la rue de la Paix.

longuement remises en question devant la Cour de la Haye 25, n'offrent qu'une solution frontalière bâtarde, dont l'intérêt très local va en diminuant à mesure que les problèmes géographiques se posent de plus en plus aux dimensions régionales, européennes, mondiales. De cet héritage résulte pour Genève l'incapacité de jouer un rôle de métropole régionale: vers l'Est, son influence s'arrête très vite au-delà de la «Terre Sainte», où dès Nyon Lausanne s'affirme comme la véritable capitale lémanique 26; vers l'Ouest, la frontière assure à Lyon une aire d'influence officiellement exagérée qui aboutit à des distorsions d'attraction (ex: tel assistant de la Faculté des Sciences de Lyon, habitant Annemasse accomplit chaque semaine un trajet de 160 km x 2, alors que l'Université de Genève ou le CERN ne sont qu'à 7 km x 2, de chez lui). Cette «victoire» de Lyon sur Genève n'est qu'un épisode d'une longue rivalité: on sait que la création des Foires de Lyon au XVème siècle, était en partie destinée à concurrencer celles de Genève. L'actuel projet de développement d'un grand aéroport à Lyon rappelle la poursuite de cette menace. En réalité ces deux villes ne s'affrontent pas exactement sur le même niveau. L'une, Genève, vit dans la tradition de l'internationalisme marchand qui est difficilement compatible avec le nationalisme politique au sein duquel se trouve Lyon. Dans l'état actuel des choses, le développement de Lyon comme «métropole d'équilibre» régionale<sup>27</sup> passe par la hiérarchie parisienne: celui de Genève passe par son Grand Conseil et par la conjoncture mondiale. Pour Genève, les vrais dangers viennent de plus loin que Lyon.

Bien des sociétés étrangères, américaines en particulier, sont fort peu enracinées à Genève. Elles pourraient émigrer avec facilité si les avantages actuels qu'elles trouvent à une telle localisation, s'altéraient ou se présentaient ailleurs. En effet, beaucoup d'entre elles ont localisé à Genève leurs fonctions distributrices, mais non productrices: elles sont arrivées avec un personnel d'export-import mais non avec une usine et des investissements enracinés. La plupart n'ont même pas construit ou acheté de bureau pour ce personnel: elles ont préféré louer des locaux commerciaux, très souvent à des prix exorbitants.

Cette attitude était dictée par le système suivant:

1° échapper au fisc américain, et économiser ainsi des bénéfices sur lesquels une location même exorbitante n'était plus qu'une faible dépense. En

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Victor Bérard. Genève et les Traités. 2 tomes. ed. A. Colin Paris 1930.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Zones d'attraction d'achat en Suisse romande. Enquête par questionnaires réalisée en 1962/1963 par Eric Jeanneret. Manuscrit non publié, communiqué par l'auteur (Commission d'Urbanisme de la Ville). Directeur d'étude: professeur Guichonnet, Université de Genève.

Rapports Genève-Lausanne (étude de développement morphologique). Groupe Socio-Economique du Bureau d'Etudes de la Commission d'Urbanisme de Genève.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Terme forgé par le Commissariat à l'Aménagement du Territoire français vers 1963, lors de la préparation des «options» du Vème Plan qui devrait débuter en 1966, pour désigner la dizaine de grandes villes susceptibles d'équilibrer l'attraction parisienne.



Fig. 5 Quartier de Malagnou. Plan à patio de Rieu-Parc. Gaillard, architecte.

effet, aucun impôt n'est perçu à Genève sur les bénéfices provenant d'opérations effectuées à l'étranger. 2° il suffisait donc d'établir les usines dans des pays autres que les Etats-Unis ou la Suisse, en choisissant autant que possible ceux ayant une maind'œuvre assez abondante et à salaires inférieurs à ceux de ces deux pays; telle firme américaine ayant son siège à Genève, avait quatre usines en France et une au Brésil, et ne payait ainsi que des impôts dérisoires. 3° profiter des avantages politiques et économiques déjà cités, ainsi que des agréments de la résidence genevoise.

Or le gouvernement Kennedy ne tarda pas à prendre conscience de cette évasion massive, et une nouvelle loi, doublée d'un accord franco-américain, vint empêcher que des filiales, même entièrement établies à l'étranger, puissent échapper à la double imposition américaine et française.

Aussitôt la Suisse perdit beaucoup de ses avantages, sans avoir elle-même aucun moyen d'action contre des décisions prises en dehors d'elle.

C'est alors que Bruxelles commença de s'élever en concurrente de Genève; la capitale du Brabant fit valoir qu'outre un excellent aérodrome, elle présentait la supériorité d'être à l'intérieur du Marché Commun dont elle abritait l'un des principaux organismes. A la suite du Traité de Rome, Bruxelles est depuis le 1er janvier 1958 le siège de la Communauté Economique Européenne ainsi que de la Communauté Européenne pour l'Energie Atomique (Euratom). Le Brabant offrit en même temps des zones industrielles que l'enclave genevoise ne peut réussir à dégager sur la même échelle.

Les départs restent encore très limités; on les cite plutôt comme des exceptions. Il ne s'agit parfois que de demi-départs correspondant à une double distribution des risques et des chances. Par exemple la firme Procter and Gamble, l'une des plus importantes productrices de savons et détergents, a une double tête européenne: à Bruxelles est installé son European Technical Center qui rayonne sur la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, et à Genève son Technical Department qui rayonne sur l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Australasie. Tous les départs ne sont d'ailleurs pas «fiscaux»: en mars 1965, Union Carbide décidait de se transporter à Lausanne simplement faute de trouver à Genève la main d'œuvre et les terrains nécessaires à son développement. Il est cependant significatif de cette évolution qu'une nouvelle création comme le «Centre International du Cinéma» ait préféré Bruxelles à Genève: «dans l'esprit de ses créateurs, deux raisons essentielles ont déterminé le choix de Bruxelles pour l'établissement de ce centre; d'une part une garantie de neutralité vis-à-vis des grosses firmes productrices américaines, britanniques, italiennes, françaises, japonaises etc.; et cela dans une perspective européenne, et d'autre part les grandes possibilités de communications qu'offre la capitale provisoire de l'Europe» 28.

Ces quelques précisions suffisent à montrer la fragilité et l'instabilité d'une importante partie de l'économie genevoise, trop dépendante de l'étranger.

Par ailleurs, l'expansion trop rapide de ces dernières années, qui devait conduire le Gouvernement Fédéral à promulguer un ensemble de lois contre la «surchauffe», se fit sentir de manière négative sur une partie de la population genevoise. Par essence les terrains, agricoles, à bâtir ou industriels, ont toujours été limités dans l'enclave genevoise. La demande en locaux commerciaux et appartements de luxe destinés à la location, a poussé les constructeurs suisses à faire monter les prix des terrains et à négliger la construction de logements pour les citoyens à revenus modestes ou simplement moyens. L'absence de politique foncière de la Ville ne lui a pas permis d'acquérir des domaines de réserve dont la masse pourrait freiner la spéculation privée et servir à dégager des zones industrielles suffisantes, capables de fixer des investissements et des activités productrices. La construction d'une école, l'agrandissement d'un cimetière, font l'objet d'un achat localisé, au fur et à mesure des besoins: le mécontentement éclata à l'occasion d'un essai de mise en ordre foncière concernant les Institutions Internationales, connu sous le sigle de FIPOI (Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales); toute une partie de la population, et surtout celle des quartiers populaires, ne vit dans cette tentative qu'un acte de favoritisme de plus envers une classe de privilégiés qu'elle ne tarda pas à rendre responsable de toutes les difficultés de la République. Réserver l'un des plus beaux

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Communauté Européenne. Mai 1965. Périodique publié par le service des publications de la Communauté Européenne 26 rue Desaix, Paris XVème.

quartiers de Genève aux fonctionnaires internationaux apparut à beaucoup une injustice anti-démocratique: en effet, cela contribuait à raréfier le terrain à bâtir, donc à en augmenter le prix dans les autres quartiers non protégés, à engager des frais financés par les contributions des citoyens pour des fonctionnaires exemptés d'impôts, et à favoriser le développement des organisations internationales et donc de l'«invasion étrangère» à hauts revenus accusée d'altérer le caractère suisse tout en faisant monter les prix. Le mécontentement engloba tous les étrangers, fonctionnaires ou pas; mais dans la maladresse de cette xénophobie généralisée il faut aussi voir l'expression d'une inquiètude justifiée devant le sentiment confus d'une économie déséquilibrée.

C'est pourquoi si le référendum du 4 avril 1965 est sociologiquement très intéressant en permettant de dégager une Genève des Non à caractère populaire, d'une Genève des Oui des quartiers aisés ou plus «intellectuels», il est également significatif que cette réaction soit contemporaine de la politique fédérale de stabilisation économique.

## Une ébauche d'aménagement

L'afflux de capitaux étrangers, poussant à un suréquipement des entreprises, elles-mêmes provoquant un énorme appel de main d'œuvre étrangère, posa bientôt au pays des problèmes multiples. (Spéculation foncière, 700.000 travailleurs étrangers dont beaucoup de méditerranéens <sup>29</sup> catholiques difficilement assimilables en pays protestant ou germanophone, et surtout, suréquipement industriel très dangereux en cas d'établissement d'un tarif extérieur des Six défavorable à l'AELE.)

Il fallait donc ralentir cette réaction en chaine sans renoncer aux principes de libre-échange à l'extérieur et de non-dirigisme à l'intérieur, ce qui apparut évidemment incompatible.

Force avait déjà été de reconnaître que le libéralisme total était devenu insoutenable pour l'agriculture suisse: les montagnes défavorisées avaient déjà dues être soutenues par un programme d'amélioration des structures en 1959, et par des tarifs protectionnistes pour certains produits.

Force fut également au Gouvernement Fédéral à la fin de 1964, de faire accepter le principe d'une prudente intervention de l'Etat à une opinion publique qui répugne à toute ombre de dirigisme. En février 1964 entrait en vigueur une première loi, très souple, sur la réglementation des cartels. Le 28 février 1965 était approuvé par référendum un ensemble de mesures anti-inflationistes permettant un certain contrôle des activités bancaires, des constructions, du nombre d'ouvriers étrangers. Le 8 avril 1965 le Conseil Fédéral justifiait son action et précisait ses intentions en publiant pour la première fois, un rapport connu sous le titre d'«état de la Confédération». Certes on est encore loin de toute planification nationale, mais on y recon-

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Entreprise. 24 avril 1965. France 1,5 million de travailleurs étrangers, Allemagne Fédérale 1 million, Suisse 700.000 soit 12,4 % de sa population totale.



Fig. 6 Rue de l'Industrie, Quartier des Grottes.

nait une prise de consience globale des déficiences nationales; le sous-équipement des services publics n'y est pas oublié.

Un écho de ces soucis d'aménagement volontaire commence à peine de s'exprimer à Genève grâce, en particulier, aux travaux bien compris de la Commission d'Urbanisme de la Ville. Certes, il n'existe encore aucune politique foncière, aucun plan d'avenir, les communes de la République restant anarchiquement indépendantes <sup>30</sup>, et le choix d'un pont ou d'un tunnel restant soumis à référendum <sup>31</sup>.

Il faut cependant signaler d'intéressantes ébauches:

— un schéma de plan directeur des grands axes de circulation prévus pour 1980, est basé, en partie, sur une étude générale de la circulation à Genève 32.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Exemple: le 8 avril 1965, Versoix refusait un projet de cité-satellite de 4.000 habitants, tandis que le même jour le Conseil Municipal de Lancy décidait de favoriser la construction de 660 logements HLM, et que pendant ce temps les lois contre la surchauffe obligeaient de laisser inachevé le grand ensemble de Meyrin, réalisé sur une zone agricole, déclassée pour la circonstance.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Le projet dit de «traversée de la rade» devrait apporter une solution à la fois aux embouteillages du centre-ville et à la jonction Paris-Mont-Blanc via Genève. En fait il semble surtout souhaité par les commerçants qui ne voudraient pas voir un flux de touristes leur échapper sur une éventuelle rocade. Le choix essentiel entre contournement ou traversée de la ville n'est pas posé, mais seulement celui de savoir si la dépense d'un tunnel sauvant la vue du lac, est préférable à celle d'un pont moins esthétique.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Jean-Louis Bierman. Etude générale de la circulation à Genève, 2 volumes, Genève 1959, faite sur mandat du Conseil d'Etat.



Fig. 7 H. L. M. à Carouge. Brera, architecte.

Peut-être cette étude ne tient-elle pas assez compte des pôles de migrations pendulaires de la ville, du Canton, de Lausanne et des zones frontalières <sup>33</sup>. — la politique de regroupement des institutions internationales grâce à l'adoption de la FIPOI le 4 avril 1965. Le 22 mai de la même année, Monsieur Burckhardt déclarait à Berne: «Avec les autorités genevoises, nous ne souhaitons pas voir s'accroître toujours plus le nombre des organisations qui résident à Genève, mais nous estimons devoir donner à celles qui nous ont fait confiance et qui se sont établies chez nous, la possibilité de se développer normalement. Nous pensons à ce propos que le rayon du centre international de Genève ne s'arrête pas à la frontière cantonale de Versoix, et qu'il devrait s'étendre jusqu'à Lausanne» <sup>34</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Le nombre des frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie n'a cessé d'augmenter depuis 10 ans (maximum de 1963, en décembre, 6.648 frontaliers soumis au contrôle dans le Canton de Genève). Ce nombre pose un grave problème à la Savoie où un arrêt de l'expansion genevoise pourrait signifier un brusque reflux de chômeurs potentiels. Il semble qu'une certaine partie ne soit d'ailleurs pas constituée de Français, mais de Nord-Africains et surtout d'Espagnols: Bellegarde, par exemple, jouerait un rôle de relai de migration méditerranéenne en offrant à certains travailleurs étrangers de Genève des logements à prix inférieurs aux prix suisses.

Dans l'autre sens, les frontaliers genevois de week-end ne sont pas négligeables: ils contribuent à alimenter la ceinture de casinos à jeux de hasard interdits dans la Confédération (Evian, Annecy, Divonne, projet d'Annemasse), ainsi que les liaisons aériennes Genève-altiports de Mégève, Courchevel, Méribel, et les résidences secondaires du Salève.

<sup>34</sup> Le Monde 23—24 mai 1965.

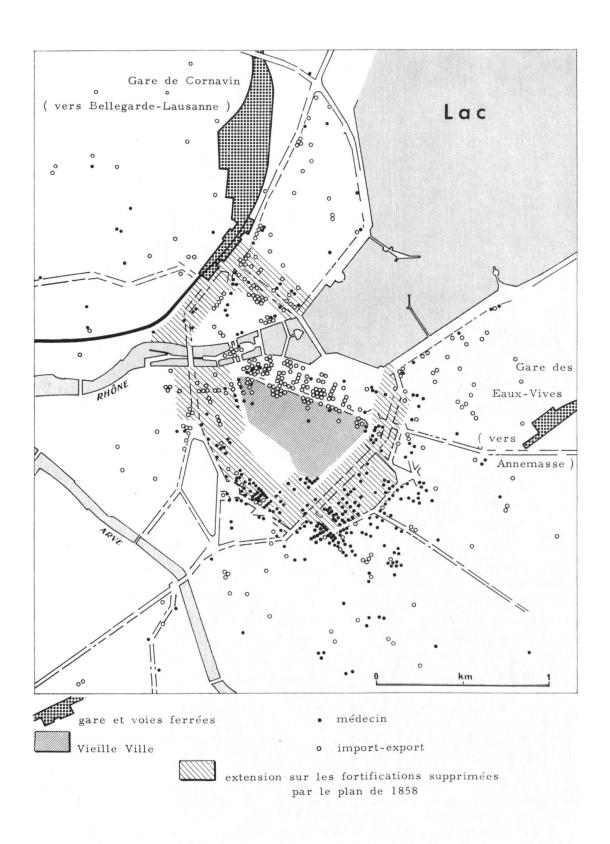


Fig. 8 L'auteur a utilisé pour la préparation de cette carte des planches non publiées, réalisées par Mr. Schaffert de la Commission d'Urbanisme de Genève.



Fig. 9 Place du Bourg de Four, dans le centre administratif.

- une politique de logement pratiquée par la commune de Plan-les-Ouates, — une politique industrielle matérialisée par la création, en 1963, d'une société mixte d'aménagement et de desserte ferroviaire: la Fondation des Terrains Industriels Praille-Acacias (FIPA). Cet aménagement semble être activement mené.
- une essai de zonage délimitant les «agglomérations à caractère urbain» et celles «à caractère rural», avec zones d'extension et à protéger.
- Enfin, comme le laissait entrevoir la déclaration de M. Burckhardt rapportée ci-dessus, on commence à se soucier des relations de Genève avec la région lémanique.

L'observateur étranger pourrait s'étonner de ce que, dans un pays où le citoyen a le privilège d'être si souvent consulté, il semble tellement manquer de vue d'ensemble, et attendre d'être poussé par la nécessité ou la menace

pour adopter des réformes de structure. Il est vrai que dans le monde entier la grandissante complexité des problèmes dépasse la compétence de la plupart des citoyens, même consciencieux. C'est ici que devrait intervenir le rôle de la presse genevoise d'information. Or elle semble trop dispersée et avoir des tirages trop faibles pour atteindre une importance digne de la ville, suivre ou précéder son développement, et en offrir des synthèses à ses lecteurs. Cette relative faiblesse de la presse genevoise, vient-elle justement de son manque d'assise régionale qui la condamne ou à une aire trop étroite, ou à une aire internationale démesurée pour ses moyens?

### Genève — Oui, Genève — Non

Il est indéniable que l'un des facteurs d'attraction de la ville réside en certains de ses aspects. Genève ne peut s'expliquer sans le lac, sans le charme de ses résidences, sans la proximité des montagnes, sans la place de Bourg de Four ou les réussites de son architecture moderne. C'est le Genève des «acceptants» qui fait parfois oublier les paysages urbains des quartiers «rejetants» de la dernière consultation populaire.

La carte de la répartition des Non à la FIPOI (voir figure N° 2), permet d'observer une nette corrélation avec les quartiers «ferroviaires»: les Pâquis, Saint-Gervais, Saint-Jean, Prairie-Délices sont, malgré ces noms alléchants, des victimes du bruit, de la recrudescence du trafic des abords de la gare, du sectionnement de la vie de quartier canalisée en tunnels, passages, ponts, passerelles, qui accompagnent la voie ferrée «tangentielle». Il s'agit de quartiers déjà anciens et souvent dégradés où l'Annuaire de 1965 révèle une dominante d'ouvriers ou de «petits tertiaires». La modestie des quartiers de manoeuvres, veuves, petits artisans, comme celui des Grottes, par exemple, est soulignée par la présence d'hôtels ou de soupes populaires de l'Armée du Salut. A l'inverse, la relative supériorité sociale de Saint-Jean, par exemple, est soulignée par l'apparition de quelques professions intellectuelles: professeurs, pasteurs, ingénieurs.

Les désagréments de ces quartiers, dédaignés des classes aisées, viennent en partie, d'une erreur d'urbanisme ancienne: il faut bien reconnaître que malgré les efforts du gouvernement Fazy pour libérer Genève de ses fortifications et aménager l'espace ainsi récupéré suivant le plan de 1858, l'occasion a été perdue de voir grand. Non seulement la ville a manqué la ligne internationale du Simplon, a négligé de convertir le terrain des remparts en jardins pouvant jouer le rôle de réserve foncière municipale, a omis de profiter des fossés existants pour y enterrer une voie ferrée reliant les rives nord et sud, mais elle a installé la gare de Cornavin en position tangentielle, et non en cul de sac, ceci uniquement pour économiser un raccordement. La solution en cul de sac, adoptée dans la plupart des grandes villes pourvues de gares au XIXème siècle, présente en effet l'avantage d'un sectionnement minimal: les possibilités d'extension urbaine se trouvent ainsi



Fig. 10 Le Cours des Bastions et ses cabinets de professions libérales, dans l'architecture de la mollasse.

réservées. Ici au contraire, les quartiers «rejetants» ont été vite bloquées contre le chemin de fer.

Bien qu'éloignée de Cornavin, la circonscription du Mail-Jonction est également «ferroviaire», en ce sens qu'elle constitue un rendez-vous de tramways et d'ateliers mécaniques annexes: avenue de la Jonction, aucune profession intellectuelle n'apparaît plus; par contre, on note de nombreux ouvriers mécaniciens, probablement employés au dépôt des tramways.

Les quartiers des Oui se répartissent en deux catégories: la «cité» et les quartiers résidentiels modernes.

La morphologie de la cité est un véritable enregistrement de l'histoire de Genève qu'il serait ici trop long de détailler 35. Autour de la vieille ville perchée, à dominante de fonctions administratives auxquelles réside encore une statue méditative de l'auteur des «lois gombettes», s'allongent une rive commerciale et une boucle résidentielle, séparées par l'Université. La rive commerciale est soulignée sur la carte N° 5 par une grande densité de sièges de sociétés d'export-import. La boucle gagnée sur les anciens remparts, taillée en damier, et bâtie en une molasse qui a fait la joie des sculpteurs fin de siècle, se caractérise par une grande densité de professions libérales:

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Voir: Louis Blondel. Le développement urbain de Genève à travers les siècles. Cahiers de préhistoire et d'archéologie. 113 pages Genève-Nyon 1946.

sur le Cours des Bastions brillent des plaques de médecins, avocats, notaires, architectes, chirurgiens ainsi que celle du Consul de France.

Champel, Florissant, Malagnou, sont de charmantes hauteurs à au moins deux générations d'architecture: la grande villa isolée dans son jardin, que le propriétaire n'entretient parfois plus beaucoup tant le prix du terrain a largement dépassé celui de la construction ancienne, et l'immeuble à ascenseur qui prend peu à peu la place des villas. L'immeuble traduit lui aussi la succession d'au moins deux conceptions architecturales: la conception à mur mitoyen, aboutissant parfois à l'étouffement en rue-corridor ou cours intérieures trop petites, et la solution plus coûteuse réussissant à détacher l'immeuble à la fois des servitudes de la rue et de celles du mur mitoyen. Parmi ces solutions on peut citer le plan en patio de la résidence de Rieu-Parc, due à l'architecte Gaillard, le plan à chevrons d'un élégant immeuble pratiquement sans façade sur rue dû à l'architecte Saugey, avenue de Miremont, le plan en tour adopté pour la nouvelle cité universitaire où l'architecte Martin a acclimaté une silhouette à la Mies Van der Rohe, par ailleurs fréquente à Genève.

Si le très grand luxe de Rieu-Parc n'abrite pratiquement que des étrangers, dont plusieurs sans profession appartiennent à cette catégorie fiscale très genevoise des «rentiers» qui ne paient d'impôts que cinq fois le montant de leur loyer, les votants du quartier appartiennent dans l'ensemble à des classes aisées. L'immeuble de Miremont compte parmi ses 81 locataires, 7 administrateurs et directeurs, vice-président, 8 avocates, juriste, fondé de pouvoir, 4 négociants, bijoutier, entrepreneur etc. et 27 veuves, dames et Messieurs sans profession déclarée, probablement rentiers.

Ce sont ces quartiers résidentiels qui entretiennent surtout un très grand nombre de société immobilières et de sociétés de gérance dont le développement est une autre caractéristique de Genève. On compte 4.481 sociétés aux rubriques société foncière + société des immeubles + société immobilière, de l'Annuaire 1965.

Cette clientèle très aisée contribue à repousser les logements moyens soit dans les quartiers dégradés du centre, soit au delà des limites de la commune comme à Lancy ou Carouge. Carouge, que le Royaume de Sardaigne créa au XVIIIème siècle sur l'Arve dans l'espoir de concurrencer Genève, en est aujourd'hui une banlieue, siège d'un important ensemble HLM où l'architecte Brera a réussi à montrer que la construction économique pouvait avoir aussi sa grandeur.

Il ressort de l'examen de ces quelques mécanismes qui animent la vie urbaine de Genève, que de nos jours, la recherche d'une vie économique indépendante serait de plus en plus utopique. De même que l'Aménagement du Territoire français ne devrait pas borner son horizon à l'hexagone, de même les Suisses apprennent-ils qu' «on ne peut être sage tout seul». Les récentes tentatives de «pont» entre la CEE et l'AELE, montrent d'ailleurs que les gouvernements de petits pays comme l'Autriche ou la Suisse en sont parfaitement conscients.

Ceci conduit à la suite d'A. Siegfried ou de J. Gottmann, à faire déboucher la géographie sur la politique, ou à la suite des «pères» de l'Europe, à essayer d'asseoir les constructions politiques sur des réalités géographiques.

# DIE ANZIEHUNGSKRAFT VON GENF. EINIGE FUNKTIONEN EINER INTERNATIONALEN STADT AN GER GRENZE (Zusammenfassung)

Genf gehört wie Basel zu jener Gruppe von Stadtstaaten, welche ihren Mangel an eigenem Territorium durch eine internationale Ausstrahlung kompensiert haben. Die Eigenart beider Städte, im Vergleich etwa zu den alten Republiken Venedig und Genua oder zu Hong-Kong und Beirut heute, besteht darin, dass sie keinen direkten Zugang zum Meer besitzen. Genf hat durch seinen Flughafen Cointrin den Anschluss an den Weltverkehr gefunden, Basel durch die Binnenwasserstrasse des Rheines.

Die Blüte dieser «Köpfe ohne Körper» erklärt sich in Vergangenheit und Gegenwart durch die gleichen Faktoren:

- eine besondere politische und fiskalische Stellung, was zum Beispiel in Genf zu einem Zustrom ausländischer Unternehmen führte, die dort ihren Geschäftssitz, nicht aber ihre Fabriken, eröffneten.
- eine Spezialisierung in gewissen Verteilerfunktionen, vor allem solcher finanzieller Art. Genf ist so eine Stadt geworden, in der Banken, Versicherungsgesellschaften, Effektenbörse, Automobilsalon usw. eine wesentliche Rolle im Wirtschaftsleben spielen.
- ein Netz internationaler Verbindungen, welche dank des Flughafens Cointrin und guter telephonischer Anschlüsse sehr schnell sind, wovon besonders Handel und Politik profitieren.

Doch Genfs Lage hat auch ihre schwachen und verletzlichen Seiten. Die Stadt besitzt kein genügendes schweizerisches Hinterland für ihre Lebensmittelversorgung. Die Flächen für die Ueberbauung sind begrenzt und zudem sehr teuer. Die ausländischen Firmen haben nicht eigentlich festen Fuss gefasst und können Genf, je nach der wirtschaftlichen und politischen Situation in Europa, ohne grosse Verluste wieder verlassen. Brüssel, die «Hauptstadt» der EWG, beginnt der Rhônestadt Konkurrenz zu machen. Die Abstimmung vom 4. April 1965 über die Schaffung eines Landkomplexes für die internationalen Organisationen hat eine ernsthafte Unzufriedenheit des einfachen Bürgers mit der zunehmenden Inflation gezeigt, die zum Teil verursacht wird durch das Einströmen fremder Gelder.

Als man sich dieser Unzufriedenheit bewusst wurde, gab sie immerhin den Anstoss zu ersten planerischen Taten. Gleichzeitig mit wirtschaftlichen Massnahmen des Bundes lässt die Stadt Genf nun einen Richtplan für die Ueberbauung ausarbeiten und versucht darin, die internationalen Organisationen in gewissen Zonen zusammenzufassen und Wohn- und Industriegebiete auszuscheiden und zu entwickeln. Diese Anstrengungen können die Gegensätze zwischen den Ja- und Nein-Sagern der Abstimmung vermindern; sie können die sozialen Spannungen zwischen den volksreichen, dicht überbauten Quartieren und den Zonen der in alte Parks eingesetzten, oft architektonisch kühnen Appartementhäuser mit ausländischen Mietern verringern. (Uebers. G. Bienz)